



CRE

Guide du financement de CREation : Éducation et formation

Résumé du projet

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets fondés sur les forces, axés sur la communauté et dirigés par des jeunes dans des communautés à travers le Canada. Les groupes/collectifs communautaires de jeunes ainsi que ceux constitués en société peuvent faire une demande de financement au soutien de programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités.

Le volet intitulé : « Éducation et formation », accordera un financement pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ aux projets dirigés par de jeunes Autochtones, à des organismes à but non lucratif et à des groupes scolaires qui mettent en œuvre des programmes et des initiatives visant à aider les jeunes Autochtones à développer leurs compétences et à rester engagés dans les espaces pédagogiques. Les projets doivent être dirigés par au moins trois jeunes Autochtones (âgés de 15 à 29 ans) qui participent de manière significative à l'orientation, la planification, la mise en œuvre et/ou l'évaluation du projet.

Priorités pour le volet de financement

Dans ce volet, la priorité sera le soutien :

- De groupes et collectifs Autochtones de base ;
- D'écoles, centres étudiants pour Autochtones et groupes scolaires ;
- De groupes qui ont une certaine expérience de la gestion de programmes et de projets, mais qui souhaitent passer à un niveau supérieur ou essayer quelque chose de nouveau ;
- De projets dont l'échelle et la portée sont adaptées au financement fourni (c'est-à-dire que le nombre et la fréquence des engagements sont raisonnables pour le financement demandé).

Domaines d'intérêts du projet

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants – veuillez noter que les projets peuvent s'inscrire dans plusieurs domaines (sélectionnez simplement celui qui décrit le mieux votre projet).

Créer une communauté d'étudiants (postsecondaire)

Les projets seront axés sur le soutien des centres étudiants et des groupes d'étudiants, tous deux pour les jeunes Autochtones, qui s'efforceront de garder les jeunes Autochtones connectés et bien soutenus, notamment en organisant des programmes qui visent à renforcer la communauté étudiante, à mettre les étudiants en contact avec les ressources et la culture et à offrir des possibilités d'engagement.

Créer une communauté d'étudiants (primaire et secondaire)

Les projets seront axés sur le soutien des centres étudiants et des groupes d'étudiants, tous deux pour les jeunes Autochtones, qui s'efforceront de garder les jeunes Autochtones connectés et bien soutenus, notamment en organisant des programmes qui visent à renforcer la communauté étudiante, à mettre les étudiants en contact avec les ressources et la culture et à offrir des possibilités d'engagement.

Créer des occasions de mentorat

Les projets doivent faire participer les jeunes au sein d'occasions de mentorat avec des leaders communautaires, des partenaires et des pairs. Le but des occasions de mentorat communautaire est de jumeler les jeunes avec des mentors qui leur donneront les moyens de rester impliqués à l'école, de retourner à l'école ou de poursuivre leurs études et de profiter des occasions de carrière.

Développer des ressources et des outils pédagogiques

Les projets développeront des ressources de soutien pour aider les étudiants à rester engagés et bien soutenus. Les ressources peuvent inclure des outils pédagogiques (par exemple, des soutiens aux personnes handicapées, des ressources pédagogiques spécialisées, tutorat, groupes d'étude, clubs de devoirs, etc.), la mise au point et l'achat de supports en format papier et numérique (par exemple, des ensembles de ressources, des livres de bibliothèque, etc.), ou fournir des nécessités de base aux étudiants (c'est-à-dire programmes de déjeuner et de dîner).

Renforcer nos compétences**

Les projets viseront à offrir des possibilités de formation et de développement aux jeunes Autochtones qu'il s'agisse de compétences professionnelles, de développement de compétences en matière de leadership, d'occasions de formation, de conférences (lorsque l'accent est mis sur le renforcement des capacités), etc.

**Quelques notes importantes :

- Toutes les formations/occasions doivent avoir lieu au Canada ;
- Les projets doivent bénéficier un groupe de jeunes ;
- Les projets financés dans cette catégorie doivent présenter un plan de partage des connaissances ou de l'expertise avec d'autres jeunes Autochtones (par exemple, 5 jeunes participent à une formation au leadership et organisent ensuite un événement communautaire au cours duquel ils partagent leurs compétences et leurs connaissances).

Admissibilité

CREATION financera en priorité les groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 3 jeunes Autochtones.

Veillez noter qu'aux fins de ce programme, CRE définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

Les groupes et projets éligibles sont les suivants :

- Groupes et collectifs de jeunes non constitués en société ou de base.
- Les petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : la CRE définit une petite organisation comme un groupe qui compte 1 à 8 employés à temps plein et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars).
- Conseils de la jeunesse
- Groupes scolaires/étudiants
- Centres étudiants Autochtones

Groupes et projets inéligibles :

- Projets qui ne sont pas axés sur le soutien aux jeunes Autochtones (15-29 ans)
- Individus
- Les projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans).
- Organisations non Autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés et entreprises à but lucratif



Dépenses non admissibles

La CRE ne financera PAS les projets de nature politique (par exemple, soutenir une personne qui se présente aux élections) ou qui impliquent la distribution de substances (alcool, tabac non traditionnel, marijuana, substances illicites, etc.)

Processus de révision

Les candidatures seront examinées par le Comité de subventions communautaires composé de membres du Cercle consultatif, de membres de la communauté, de jeunes Autochtones et d'autres Porteurs de connaissances. Tous les membres auront de l'expérience dans la gestion de programmes et d'initiatives, la supervision de projets et l'offre de soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé entièrement de personnes Autochtones et un minimum de 75 % de jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation et de développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et le compte rendu des programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires de subventions. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel du CRE et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluation

Les titulaires de la subvention seront invités à rendre compte deux fois de leurs projets.

Bilan à mi-parcours (6 mois après le début du projet) : Les titulaires de la subvention rempliront un court rapport et se réuniront numériquement avec un membre du personnel de CREation pour discuter des défis et des succès. Les titulaires de la subvention partageront des mises à jour sur les dépenses budgétaires, les activités achevées et la portée des jeunes.

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les titulaires de la subvention soumettront un rapport final (y compris une évaluation narrative, un rapport budgétaire, une feuille de suivi des participants, une feuille de suivi des heures de programme, etc.) Les titulaires de la subvention recevront une copie du rapport final dans le premier mois suivant la date de début du projet.

Les titulaire de la subvention devront collecter des données dans le cadre de leurs rapports.

Surveillance financière et tutelle

Les candidats âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur ou d'une tutelle externe et, s'ils sont retenus, ils recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidats retenus, âgés de 15 à 17 ans, auront besoin d'un organisme local à but non lucratif ou d'un membre de la communauté de confiance âgé de plus de 18 ans pour la gestion de leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou le CRE peut faire appel à un organisme ou un membre de la communauté qui le souhaite, mais devra aussi créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Remise des fonds

La CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux titulaires de subvention par virement bancaire/dépôt direct Plooto. Les titulaires recevront les fonds dans les trois semaines suivant la soumission d'un accord de financement signé.

Calendrier

Étapes	Admission d'automne
Ouverture des candidatures	1er août 2022
Date limite de dépôt des candidatures	31 août 2022
Décisions publiées	31 octobre 2022
Date de début du projet	1er novembre 2022
Rapport de mi-parcours	14 avril 2023
Date de fin du projet	31 octobre 2023
Remise du rapport final	3 janvier 2024

Sauf indication contraire, toutes les dates limites sont fixées à 23 h 59 HNP.

Questions

Tout au long du processus, nous encourageons les candidats à communiquer avec le CRE pour toutes leurs questions. Pour parler à un membre de notre équipe, veuillez nous envoyer un courriel à jessica@canadianroots.ca.